

AGENDA DES ASSOCIATIONS

SC Piraillon

Le SCP organise une matinée barbe-cue le **dimanche 24 avril**. Un avant-goût d'été qui va permettre de nous retrouver dans ce moment de convivialité. Nous vous attendons nombreux place de la mairie.

Le 11 juin, le SCP organise également un tournoi en hommage à Guy Jurduc, ancien président et président d'honneur, au stade Thiolière. Ce tournoi se veut avant tout familial.

Plus d'Infos auprès du Président Mathieu Jurduc au 06 14 52 55 85.

Cinémolette

Vendredi 16 avril, soirée coup de cœur à la comédienne Déborah Lukumuena avec 2 films : 19h *Robuste* (avec Gérard Depardieu), 21h15 *Entre les vagues* (avec Souheila Yacoub).

Mardi 26 avril 20h30, soirée documentaire : *À demain mon amour* (avec les sociologues Monique et Michel Pinçon-Charlot) Les prochaines séances Cinémolette en mai et juin : **vendredi 6 mai, Mardi 31 mai, Vendredi 3 juin, vendredi 17 juin, mardi 28 juin.**

Et un week-end spécial : **vendredi 13, samedi 14 et dimanche 15 mai** : 20h de cinéma pour fêter les 20 ans de Cinémolette ! Une sélection de 10 films tous styles sera proposée...

Pour connaître la programmation ou vous abonner à la newsletter : www.cinemolette.com

Tu joues

Tu joues propose des espaces de jeux où l'on trouve à jouer pour chacun-e. Venez aussi à la ludothèque emprunter des jeux et jouets. Toutes les semaines, la ludothèque vous accueille au 10 rue neuve, **les mercredis de 10h à 12h et de 15h à 18h & jeudis de 9h à 12h et de 16h30 à 18h30.** (horaires modifiés pendant les vacances scolaires, voir tujoues.fr) association.tujoues@gmail.com 07 52 08 76 61

Fabrication de jeux & jouets en matériaux de récupération le **16 avril** de 10h à 17h. Fête du jeu du Pilat le **14 mai** de 15h à 18h30 à Maclas, parc de la maison des assos.

Viva Moletane

Après avoir rempli à chaque fois la salle de la passerelle la saison culturelle se poursuit avec

7 mai : spectacle jeune public à partir de 6 ans *le petit chaperon rouge* de Joel Pommerat par la Compagnie Locus Solus. 17h

21 mai : *Les Marlous revisitent Renaud* (Chansons) 20h

28 mai : *La nuit des à ma zone* Claudine Lebègue. 20h

Réservations : vivamoletane@gmail.com

Patrimoine Piraillon

Patrimoine Piraillon vous invite : **à l'occasion des Journées du patrimoine de pays et des moulins être et renaitre** à l'après-midi dédicace de la ré-édition de l'ouvrage *Saint Julien Molin Molette et son patrimoine lié à l'industrie textile* marquant son entrée dans la collection *patrimoines et richesses du PILAT* - à la *Nuit des églises* le **25 juin** en l'église de Saint Julien à 20h **21 et 22 mai** : exposition *éclairage nocturne* proposée par le *parc du Pilat*, salle des fêtes.

Le **1er Grand Prix Cycliste** aura lieu dimanche 8 mai dans notre village. Cette course de 2ème catégorie FFC est organisée par le Vélo Club Piraillon en partenariat avec l'Union Cycliste de Pélussin. (Des perturbations de stationnement et de circulation sont à prévoir, suivez les infos sur illiwap et le site internet)

Sou des écoles

Une action du sou des écoles au printemps, ouverte à tous et toutes : Les **12 et 13 mai** vente de plants : légumes, aromates et vivaces d'ornement sur pré-commande.

Vous trouverez dans les commerces des bons de commande quinze jours avant l'événement. Merci de votre soutien ! soudesaintjulienmolinmolette@gmail.com

ERRATUM BULLETIN MUNICIPAL

Etat Civil : Une photo prévue pour le bulletin municipal s'est perdue et c'est dommage car il s'agissait d'une belle journée de baptême républicain pour Ilhan, Maléna et Eden ! Alors la voici.

BOB DENARD : Le comité de rédaction a reçu à juste titre un rappel concernant la quatrième de couverture du bulletin municipal. Les mots « affreux jojo » pour désigner Bob Denard, un mercenaire criminel étaient totalement inappropriés. Nous présentons nos excuses à toutes les personnes blessées par ce terme.



Imprimé par la Mairie. Ne pas jeter sur la voie publique.



LA LETTRE PIRAILLONNE

PRINTEMPS

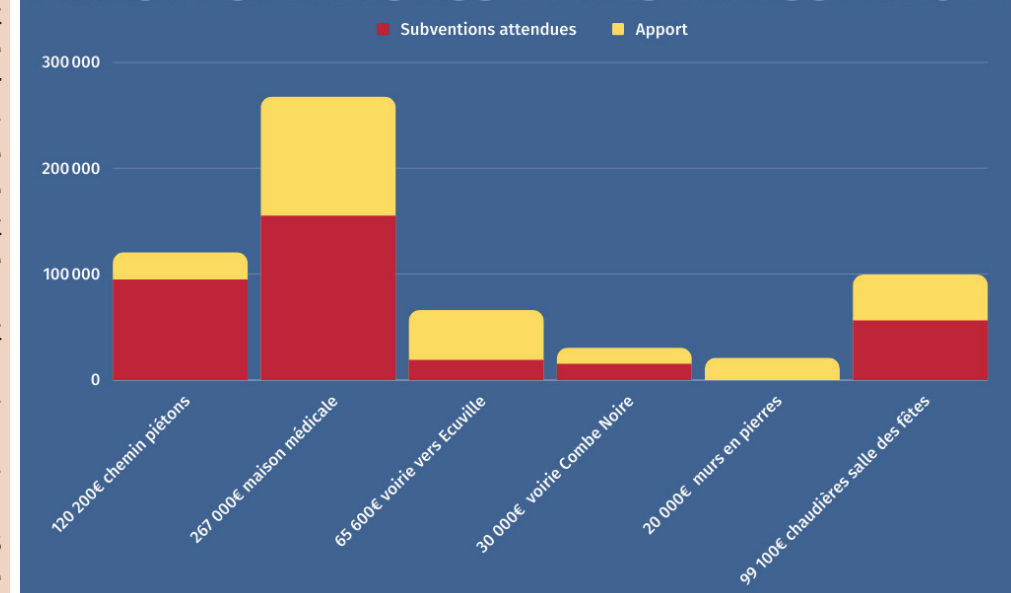
2022



Chers piraillons, chères piraillonnes, À l'heure où nous imprimons cette lettre, le pays attend le deuxième tour de l'élection présidentielle, l'Europe est abasourdie devant l'horreur de la guerre en Ukraine et le monde prend connaissance du dernier rapport du GIEC qui fait état d'une urgence climatique alarmante. Comme vous le constatez cela représente beaucoup d'incertitudes par rapport auxquelles les préoccupations de notre village pourraient paraître minuscules. Mais devant cette réalité, chacun et chacune peut agir à sa mesure : en s'exprimant dans les urnes, en engageant le village dans la transition écologique, en faisant preuve de solidarité pour toutes les populations qui souffrent ou fuient les bombes. Dans cette lettre que nous plaçons sous le signe du printemps et du renouveau, ce sont des expériences de solidarité, d'écologie et de tolérance que nous voulons partager avec vous. Que le printemps vous apporte des nouvelles réjouissantes et nous permette de nous retrouver.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2022 : ZOOM SUR L'INVESTISSEMENT

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 2022



Ci-dessus nous vous présentons les projets les plus ambitieux financièrement, nous espérons qu'ils soient aboutis début 2023.

A cela il faut ajouter les investissements que nous réalisons avec le SIEL (*Syndicat intercommunal d'Energie de la Loire*). Ses investissements sont en partie subventionnés à la source. Aussi le SIEL nous conseille sur les questions des énergies et de l'éclairage public. Par exemple nous allons réaliser une amélioration conséquente de l'éclairage du stade municipal. Sur 40 000 € d'investissement, 22 000 € sont immédiatement payés par le SIEL. Il reste 18 000 € à la charge de la commune dont 8 000 € subventionnés par la fédération de football amateur.

A propos de la voirie, suite à un rendez-vous avec les services du département nous avons compris que l'enveloppe de subvention pour la voirie de notre village était désormais de 50% avec un plafond d'environ 15 000 € par an (enveloppe globale à répartir entre les projets des communes). Aussi nous allons essayer, pour optimiser cette subvention de réaliser chaque année des travaux qui nous permettent d'obtenir la subvention maximum en minimisant au mieux l'apport communal. Pour exemple si nous réalisons 80 000 € de travaux le département financera 15 000 €, si nous réalisons 10 000 €, il financera 5000 €. Nous avons donc fait le choix de programmer chaque année des travaux à hauteur de 30 000 €.

L'ancien tracteur devrait être revendu pour 10 000 €, ce qui nous permettra de réinvestir dans de l'outillage pour la même somme.

Enfin nous prévoyons également d'investir environ 10 000 € dans du mobilier et des aménagements. Notamment pour changer les rideaux de la salle de fêtes et prévoir un éclairage plus adapté.

Pour tous ceux et toutes celles qui veulent en savoir plus sur le budget les documents sont consultables en mairie ou sur le site internet.

((Suivez l'actualité de la commune))

01 Téléchargez l'appli

02 Recherchez le nom de votre commune

03 Cliquez sur « suivre »

Vous êtes abonné !
 Vous recevez toute l'actualité !

www.illiwap.com

APPLI DISPONIBLE SUR

GRATUITE SANS PUBLICITÉ SANS INSCRIPTION

LES ESPÈCES VÉGÉTALES LOCALES À L'HONNEUR

En vous promenant dans le parc de l'école vous pourrez voir qu'un nouveau massif a été créé. C'est un projet innovant : il s'agit de mettre à l'honneur les espèces végétales locales, en les incluant dans les espaces verts. Cette proposition impulsée par le Parc du Pilat est mise en œuvre par l'entreprise OSMIE (pépinière labellisée 'Végétal Local')



Cette démarche s'inscrit dans les choix municipaux qui visent à optimiser la gestion des espaces verts et économiser la ressource en eau. Les espèces locales étant adaptées au sol et au climat, elles participent à la préservation de la biodiversité locale. Ces plantes sont un maillon essentiel pour l'écosystème et abritent une micro-faune utile à nos jardins. Nous avons choisi d'installer ce massif en bas du parc de l'école pour restaurer un talus enherbé qui s'érode sous l'effet du ruissellement.

Photo de Digitale Pourpre, une belle plante locale mais attention, elle est toxique !

LE CCAS

Nos aînés

Le spectacle promis depuis longtemps aux résidents de la maison de retraite pourra enfin avoir lieu. Claudine LEBEGUE viendra avec son accordéon chanter le vendredi 29 avril à 14h30.

Le Repas des aînés est programmé pour le mois de novembre. Cette année chaque personne de plus de 70 ans pourra choisir repas ou colis. Un questionnaire sera envoyé au mois de juin.

Grand déballage le retour

Le samedi 7 mai de 9h à 13h, le CCAS débarrera les dons faits par les habitant-es pour que chacun-e puisse en profiter. Comme en octobre, le prix sera libre. Mais cette fois-ci prévoyez un grand coffre car de nombreux meubles seront exposés !

Solidarité avec l'Ukraine

Plusieurs habitant-es nous ont sollicités pour apporter leur soutien à l'Ukraine. Le CCAS relaie donc l'information de l'association DUDH d'Annonay : Assistance aux Réfugiés Ukrainiens. Cette association organise des convois avec les produits de premières nécessités. Actuellement les besoins sont essentiellement en produits d'hygiène, de pharmacie et en dons monétaires.

Vous pouvez déposer ces produits en mairie, le CCAS se chargera de faire suivre. Si vous souhaitez donner de l'argent, venez en mairie pour récupérer le RIB de l'association.

En lien avec SOLIHA, propriétaire de l'immeuble situé rue de la Modure, la commune et le CCAS se sont également portés volontaires pour accueillir des réfugiés Ukrainiens. Nous sommes pour l'instant dans l'attente d'une réponse.

A la demande de la préfecture, nous invitons tous les propriétaires possédant un logement vacant et qui souhaitent le mettre à disposition de réfugiés à se signaler auprès de la mairie.

DES NOUVELLES DES COMITÉS

Comité gestion des déchets

En partenariat avec le CNP Colibri une récolte mensuelle de petits plastiques au profit d'associations d'aide aux personnes en situation de handicap est mise en place tous les 1ers samedis du mois. Des bacs sont également en place à l'entrée de la mairie. Cela concerne : plastiques de pain de mie, de viennoiserie, tube de colle, bouchon plastique et liège, stylo.

Une cabane «ressourcerie», « ZONE DE GRATUITE »

LA CABANE sera bientôt debout place Bancel.

Pour finaliser le projet, nous avons besoin de bras...

Alors à vos agendas : un weekend CHANTIER PARTICIPATIF est prévu les 23 et 24 avril (RDV place Bancel à partir de 9h) pour la construction définitive et l'installation.

Des infos complémentaires seront transmises par affichage et sur le site de la Mairie

LES SIX FONTAINES SE REFONT UNE BEAUTÉ !

Des travaux d'étanchéité du bassin, d'entretien du système de tuyauterie sont nécessaires avant de remettre en route le circuit d'eau de notre célèbre fontaine. Les services techniques vont donc la démonter, la réparer et la nettoyer. Nous la retrouverons en fonctionnement avant l'été.



NOUVELLE ARRIVÉE AUX SERVICES TECHNIQUES

Ludovic est arrivé aux services techniques de la commune. Il mettra son expérience acquise en tant que paysagiste indépendant puis aux espaces verts de la ville de Vienne au service de notre commune.





LA CARRIÈRE DES GOTTES

Expression de la majorité municipale

Le 28 février 2022, le tribunal administratif de Lyon a annulé l'arrêté du préfet de la Loire qui autorisait la société Delmonico-Dorel Carrières à prolonger pour trente ans l'exploitation d'un gisement de roches à usage de granulats. Cette procédure juridique a été initiée par l'équipe de monsieur Barriot, nous l'en félicitons. Lors de notre campagne nous avons dit nous inscrire dans cette continuité et si nous avons été élus, c'est aussi qu'une majorité des habitant.es du village souhaitent que cette exploitation prenne fin. Ce recours a également été déposé par des riverains à titre particulier et par le Parc du Pilat. Il ne s'agit donc pas comme certains le pensent le fait de quelques « nouveaux piraillos » minoritaires.

Les juges ont entendu les arguments soulevés et en ont retenu principalement deux :

- Le trafic intense des camions dans un bourg inadapté soulevant des réels problèmes de sécurité.
- Mais aussi un argument qui prend tout son sens en 2022 : la préservation des espèces protégées. (La carrière n'a pas d'intérêt public majeur et ne peut donc pas bénéficier d'une dérogation pour la destruction de ces espèces.)

Aussi, ce ne sont pas le bruit et la poussière qui fondent l'argument juridique mais bien la circulation routière dangereuse et l'impact sur la biodiversité.

La justice a donc tranché de manière claire en rejetant tous les moyens invoqués par le carrier et en qualifiant d'illégal l'autorisation signée par le préfet le 2 janvier 2020.

Le tribunal a rejeté l'argument selon lequel la carrière de Saint-Julien-Molin-Molette était la seule à pouvoir fournir localement un granulat de qualité. Il existe de nombreuses autres carrières (environ une vingtaine) dans le département de la Loire qui produisent du granulat.

Concernant l'importante question de l'emploi, le tribunal stipule que « Dix chauffeurs routiers et plusieurs personnels administratifs sont mutualisés avec d'autres sites exploités par la société Delmonico-Dorel carrière...le maintien d'une dizaine d'emplois et la participation de l'entreprise aux finances locales sont insuffisants à caractériser une raison impérieuse d'intérêt public majeur. »

Nous tenons à dire, que pour nous, les questions d'emplois ne sont pas anecdotiques. Il est de la responsabilité sociale de l'employeur de reclasser les salariés concernés à proximité sur un de ses nombreux sites. La procédure a été longue, le groupe a donc eu le temps d'anticiper cette décision et d'élaborer un plan de redéploiement des postes.

Nous trouvons légitime que les salariés réclament que leur emploi soit maintenu et s'expriment en ce sens. Plusieurs banderoles ont orné la carrière, et une a retenu particulièrement notre attention, car elle disait à juste titre que l'écologie c'est la proximité. C'est ce que nous défendons, aussi si la carrière des Gottès s'était toujours contentée de répondre seulement à la demande locale, sur un rayon raisonnable de 20 kilomètres, nous n'en serions pas là ! Le passage de camion aurait été réduit, et la montagne beaucoup moins détruite. Mais, la volonté de pousser toujours plus la rentabilité a conduit l'industriel à augmenter continuellement la production et la zone de chalandise. Il a ainsi imposé au village et à l'environnement une exploitation totalement inadaptée à notre ruralité.

Comme nous l'avions prévu, l'entreprise DD a annoncé qu'elle fera appel de la décision du TA et a rapidement demandé en préfecture une autorisation provisoire d'exercer. Cette autorisation lui a été accordée le 22 mars pour un an. Les conditions d'exploitation provisoire sont plus restreintes avec un tonnage qui passe de 165 000 à 100 000 tonnes par an. Autre condition, une limitation de la circulation à 50 passages de camions/jour dans notre village. Cela signifie que le carrier a une année pour régulariser sa situation administrative soit en procédant à la remise en état définitive des lieux soit en redéposant une nouvelle demande d'autorisation.

Dans son autorisation provisoire La préfecture enjoint légalement le carrier à ouvrir un espace de concertation avant... 2023, pour réduire les nuisances que nous subissons. Nous participerons si le carrier l'initie à une réflexion et écouterons ce qu'il imagine à propos de cette hypothèse de déviation. Nous serons attentifs à la préservation des terres agricoles et aux nuisances que pourraient subir les habitants des hameaux.

Nous pensons que Saint-Julien-Molin-Molette peut s'ouvrir à un nouveau type de développement économique. Ce renouveau nous voulons l'imaginer en concertation avec la CCMP, le PNR et tous les acteurs qui le souhaitent.

Expression de l'opposition «Vivre au village»

Après l'interruption provisoire de l'activité de la carrière des Gottes, une autorisation non moins provisoire a été obtenue grâce à la mobilisation de la population, des entreprises et des élus tant locaux que régionaux ou parlementaires.

Nous souhaitons que cette mobilisation s'inscrive dans la durée afin de revenir à un fonctionnement normal ; et que toutes les parties concernées s'assoient à la table des négociations pour réaliser le contournement du village dans un souci d'apaisement.

Nous engageons à ce sujet une lutte contre ce qu'il est convenu d'appeler « l'écologie punitive ».

Quand une installation classée pour la protection de l'environnement demande une autorisation d'exploitation, elle doit également, systématiquement, faire une demande de dérogation pour la destruction des espèces protégées dont des individus vivent sur le site.

Et cela, même si l'activité ne porte pas atteinte à ces espèces, dont certaines sont d'ailleurs présentes sur le site, car elles y trouvent des conditions d'habitat propices, c'est notamment le cas actuellement pour le grand-duc.

Cette dérogation, de par le code de l'environnement, qui retranscrit une directive européenne, ne peut être accordée que pour des raisons impératives d'intérêt public majeur.

Une carrière n'entrant jamais dans ce cadre, toutes les carrières, pour peu qu'elles soient contestées par une association, voient donc leur autorisation d'exploiter annulée par le tribunal administratif.

Il faut savoir que les ICPE, installations classées pour la protection de l'environnement, ne sont pas seulement les carrières, qui sont concernées à partir de 1000m² et 2000 tonnes par an, ou des usines chimiques Seveso, mais aussi les exploitations agricoles de plus de 50 vaches ou 1400 dindes.

Une solution, peut-être la seule, pourrait être d'intervenir auprès du législateur et du gouvernement pour qu'il rende la législation compatible avec le bon sens.



UNE CARRIÈRE QUI DÉCHAÎNE PASSIONS ET DÉBATS

Nous tenons à dire qu'il est tout à fait légitime que les pros comme les anti-carrière puissent exprimer leurs convictions et si besoin leur colère. Écrire sur la chaussée, déverser de la paille, accrocher des banderoles, tracter dans les boîtes aux lettres, créer des images chocs sont autant de moyens utilisés par les citoyen.nes pour faire entendre leur opinion. Ceci devrait nous inspirer

de part et d'autres le respect que l'on doit à ceux et celles qui luttent pour leurs convictions. Aussi l'expression du désaccord doit pouvoir se faire sans insultes et sans insinuation diffamatoire. N'oublions pas que nous avons en commun de vouloir défendre notre village même si nous avons pour lui des idées différentes.